

Les groupes de producteurs sous gestion de l'offre réagissent à la décision de la Cour suprême

Le 19 avril 2018

Nous voulons indiquer clairement que le lait, les produits laitiers, les œufs et la volaille circulent entre les provinces pour répondre à la demande du marché. Nous sommes heureux que la Cour suprême ait rétabli une certaine certitude au sujet des diverses réglementations commerciales en vigueur au Canada, y compris la validité de la gestion de l'offre.

Cette décision valide également des décisions juridiques antérieures sur la réglementation du commerce interprovincial de divers produits agricoles et alimentaires. Les gouvernements fédéral et provinciaux pourront continuer de collaborer à la réglementation du commerce interprovincial. Nous sommes satisfaits du résultat.

Avec la gestion de l'offre, la production répond à la demande et les producteurs reçoivent un revenu prévisible, sans compter sur les subventions gouvernementales pour le revenu. De plus, toutes les fermes laitières, ovicoles et avicoles suivent des pratiques strictes en matière de salubrité des aliments à la ferme, de bien-être des animaux et de durabilité. Les Canadiens peuvent être assurés que leurs produits laitiers, de volaille et d'œufs sont produits avec les mêmes normes élevées d'un océan à l'autre.

À propos des groupes de producteurs de volaille et d'œufs

Les Producteurs laitiers du Canada, Les Producteurs d'œufs du Canada, Les Producteurs de poulet du Canada, Les Producteurs de dindons du Canada et Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada sont les porte-parole des agriculteurs dans les secteurs laitiers et avicoles canadiens.